



**PROVINCE DE QUÉBEC
CANTON DE WENTWORTH**

**AVIS PUBLIC AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ
DU CANTON DE WENTWORTH**

Adoption du « Règlement numéro 2026-006, relatif à la circulation sur les chemins de Wentworth, incluant les véhicules lourds, le stationnement, les limites de vitesse et les panneaux «arrêt» »

Je, soussignée, donne avis que le Règlement numéro 2026-006, « Règlement numéro 2026-006, relatif à la circulation sur les chemins de Wentworth, incluant les véhicules lourds, le stationnement, les limites de vitesse et les panneaux « arrêt » », a été adopté lors de la séance ordinaire tenue le 1^{er} juin 2026.

L'objectif du règlement est de réglementer la circulation des véhicules routiers sur les chemins publics dont l'entretien est à la charge de la municipalité afin d'assurer la protection du réseau routier, la sécurité des citoyens et la tranquillité des secteurs résidentiels.

Ce règlement peut être consulté sur notre site Web à www.wentworth.ca ou en communiquant avec le Bureau municipal durant les heures normales de bureau au (450) 562-0701 ou par courriel à info@wentworth.ca.

Donné à Wentworth ce 3^{ième} jour de juin 2026.

Natalie Black,
Directrice générale et greffière-trésorière